



Comment agissent les anticoagulants

La bromadiolone et la chlorophacinone sont des anticoagulants. Ils agissent en rendant l'animal hémophile. Lorsqu'il fait un effort intense, le sanglier, comme tout animal, a des petites veines qui éclatent au niveau pulmonaire et musculaire mais s'il est intoxiqué aux anticoagulants, ces veines ne se refermeront pas. Il lui faudra entre deux et dix jours pour mourir d'hémorragie. Il est donc impossible de reconnaître un sanglier intoxiqué d'un autre, sauf en phase terminale puisqu'il est très faible et ne court quasiment plus. C'est lors de l'autopsie ou lors de la découpe après le tir que les symptômes sont visibles (sang qui ne coule pas, poches de sang dans les muscles).

Les faits le prouvent. Les cas d'empoisonnements du sanglier ont malheureusement tendance à se multiplier.

Depuis quelques années, les cas d'intoxications d'animaux sauvages aux raticides sont de plus en plus fréquents. Si dans certains départements comme le Jura ou la Gironde, les fédérations de chasseurs n'ont que de forts soupçons d'empoisonnements, celle du Doubs a eu confirmation par expertises que, rien qu'en automne 1998, 18 sangliers en ont été victimes. Dans le Doubs et le Jura, les campagnes de lutte contre le campagnol sont à l'origine de ces morts (*Le Chasseur Français*, octobre 1999). Dans la Gironde, ce sont les traitements anti-ragondins qui pourraient poser problème. Un sanglier y a été retrouvé mort empoisonné il y a trois ans.

Les méfaits des anticoagulants

Dans les Bouches-du-Rhône, un cas a été révélé l'année dernière. Ce sanglier, mort à la suite d'une intoxication à la bromadiolone a été retrouvé dans la commune de Beaurecueil où, précise le coordinateur Sagir, « de nombreux dégâts de sangliers sont déplorés cette année ». Si dans la majorité des départements, les pertes sont encore limitées, le Doubs présente depuis deux ans un phénomène alarmant. D'autant plus alarmant que la bromadiolone n'est plus le seul anticoagulant à circuler. S'y ajoute dorénavant le chlorophacinone, autre terrible anticoagu-

lant aux effets dévastateurs qui n'a pas été retenu par l'administration pour lutter contre le campagnol, ce qui fait dire au réseau de surveillance sanitaire Sagir qu'il s'agit peut-être d'un usage criminel!

En 1998, le réseau Sagir a enregistré 126 fiches concernant le sanglier. La mort par origine toxique a été prouvée dans 3,51 % des cas. François Lamarque, responsable du réseau Sagir, constate que certaines personnes « règlent leurs comptes. La technique du poison est, pour certains, rentrée dans les mœurs de gestion. Depuis quelques années, on s'aperçoit que le grand gibier fait l'objet d'empoisonnements volontaires. C'est une évolution qu'on peut craindre ».

Des actes délibérés

C'est un phénomène qu'il ne faut pas confondre avec les campagnes légales d'empoisonnement comme dans le Doubs qui ne visent pas le sanglier. Non, il s'agit d'actes délibérés, visant à « faire justice soi-même » contre les dégâts des sangliers. Facilement, car on trouve sans problème dans le commerce des produits comme les insecticides de sol qui peuvent jouer le rôle de poison très violent. « De surcroît, conclut F. Lamarque, il n'y a pas assez de sanctions car il est rare de prendre un empoisonneur sur le fait, comme ce fut le cas en Bretagne il y a quelques années avec une personne qui se promenait avec des appâts empoisonnés dans les poches. Aujourd'hui, on en est réduit à collecter les cadavres. »